

INDEX EAUX SUPERFICIELLES

Bassin versant de la CHARENTE

Périmètre OUGC DORDOGNE

Conformément à l'arrêté cadre délimitant les zones d'alertes où sont définies les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau d'avril à octobre, ces formulaires sont mis à votre disposition pour enregistrer les index de vos différents compteurs aux dates indiquées.

Le relevé des index de vos compteurs est obligatoire au début et à la fin de chaque période, même en l'absence de consommation.

(Voir modalités complémentaires sur votre autorisation de prélèvement)

Une copie doit être transmise au Service de la Police de l'Eau, aux échéances précisées ⁽¹⁾ ci-après, soit par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires
Service Eau-Environnement-Risques
Unité Eau & Agriculture-Chasse-Pêche
43 rue du Docteur Duroselle - 16000 ANGOULEME

ou courriel : ddt-index-irrigation@charente.gouv.fr

- Un exemplaire est à conserver sur l'exploitation.

Ce carnet doit être tenu à la disposition de la police de l'eau au cours de la campagne d'irrigation.

Les feuillets sont téléchargeables sur le site internet de l'État à l'adresse suivante :

<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Gestion-de-l-eau/Gestion-etiage-et-irrigation/Formulaires-irrigation>

⁽¹⁾ Rappel des échéances :

Index du 1^{er} juin: À renvoyer **AVANT LE 10 JUIN**

Index du 31 octobre : À renvoyer **AVANT LE 10 NOVEMBRE**



Rappel : certains compteurs nécessitent de multiplier l'index par 10 (application d'un coefficient "x 10", mentionné sur le compteur) pour connaître le volume réellement consommé.

RELEVÉ INDEX
EAUX SUPERFICIELLES
Début Campagne

OUGC DORDOGNE

Unité de gestion : VOULTRON

Code Identification Police de l'Eau : **OUV-16-SU-VO- _ _ _**

Dénomination sociale : _____

Compteur(s) : N° de série	Commune - Lieu-dit	Ref. Cadastre (station de pompage)	Index du 1 ^{er} juin
Compteur 1 : n°			
Compteur 2 : n°			
Compteur 3 : n°			
Compteur 4 : n°			
Compteur 5 : n°			
Compteur 6 : n°			

feuille à renvoyer avant le 10 juin au Service Police de l'Eau

Direction Départementale des Territoires
SEER / Cellule Eau-Agriculture-Chasse-Pêche
43 rue du docteur Duroselle
16000 ANGOULEME

RELEVÉ INDEX ÉTIAGE EAUX SUPERFICIELLES

Pour connaître le pourcentage attribué,
consultez les bulletins Irrig'Info

			<u>Compteur 1</u>		<u>Compteur 2</u>		<u>Compteur 3</u>		<u>Total prélevé</u>
			N° série :		N° série :		N° série :		
Période : du jeudi 8h00 au jeudi 8h00	Taux prescrit par période (%)	Volume utilisable par période (VE x %)	Index fin de période	Vol. consommé (m³)	Index fin de période	Vol. consommé (m³)	Index fin de période	Vol. consommé (m³)	<i>Cpt 1+2+3</i> (m ³)
Index du 01/06									
du 01 au 04/06									
du 04 au 11/06									
du 11 au 18/06									
du 18 au 25/07									
du 25/06 au 02/07									
du 02 au 09/07									
du 09/07 au 16/07									
du 16 au 23/07									
du 23 au 30/07									
du 30/07 au 06/08									
du 06 au 13/08									
du 13 au 20/08									
du 20 au 27/08									
du 27/08 au 03/09									
du 03/09 au 01/10									
du 01/10 au 31/10									
Vol. consommé du 18/06 au 03/09 :									

Feuillet 1 & 2 à renvoyer avant le 10 novembre au Service Police de l'Eau